

AUTRES DIPLOMES (DUT, DU etc.)

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

Année universitaire 2021-2022

Soumis à la la commission de la formation et de la vie universitaire du 03 /12 / 2021

CHAMP :

Sciences Technologie et Santé en Environnement Tropical

Culture, Territoire et Sociétés plurielles dans l'océan Indien

DIPLOME :

Diplôme Universitaire

NIVEAU(X) :

1^{ère} année 2^{ème} année 3^{ème} année M2

INTITULÉ :

DU Processus d'érosion des plages et stratégies de gestion du trait de côte

RÉGIME :

formation initiale ; formation continue

MODALITÉS :

présentiel ; distanciel ; hybride ; alternance

RESPONSABLE(S)

Mme Gwenaelle PENNOBER

PEDAGOGIQUE(S) :

gwenaelle.pennober@univ-reunion.fr

GESTIONNAIRE(S)

Annick KONDOKI

PEDAGOGIQUE(S) :

dftlv-formation1@univ-reunion.fr

Préambule

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter le règlement général des études (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles des connaissances et des compétences.

1. Dispositions générales

1.1 Les conditions d'admission

CONDITIONS D'ADMISSION [dispositions fixées dans le règlement général des études - RGE] <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités particulières à préciser le cas échéant <i>(Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex certification) ...)</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Niveau de diplôme requis : pas de prérequis <input type="checkbox"/> Diplôme ou titre admis en équivalence requis : (à préciser) <input checked="" type="checkbox"/> VAPP (Validation des acquis professionnels et personnels) <input checked="" type="checkbox"/> Expériences de formation et/ou professionnelles attendues : Ce diplôme universitaire s'adresse à un public d'agents et d'acteurs territoriaux qui sont sensibilisés aux questions des problèmes environnementaux, l'aménagement et la préservation littorale. Conditions d'accès : sélection sur dossier (CV et lettre de motivation)

1.2 L'inscription

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités complémentaires à préciser <i>(Quand? Où? Après de qui? Comment ? Etc.)</i>	<input type="checkbox"/> Lieu(x) de l'inscription à préciser : Plate-forme IA Web (DFTLV) <input type="checkbox"/> Dates d'inscription à préciser : novembre 2021 La formation n'est pas proposée sous le régime de l'auditeur libre.

1.3 Objectifs de la formation

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET PROFESSIONNELLES DE LA FORMATION
<p>Ce diplôme Universitaire à destination des professionnels intervenants sur le milieu littoral a comme objectif de fournir les clés pour la compréhension des processus d'érosion des plages afin d'agir au quotidien pour leur préservation.</p> <p>Ce DU de l'Université de La Réunion s'inscrit dans le cadre de l'OSU-Réunion en partenariat avec la DEAL.</p> <p>Ces deux instances sont aujourd'hui fortement impliquées dans l'observation du trait de côte et l'aménagement des littoraux.</p> <p>Cette formation s'inscrit dans un cadre pluridisciplinaire : droit, aménagement du territoire, géomorphologie, hydrologie marine.</p>

2. Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

Nombre d'UE	3 UE
Volume horaire étudiant de la formation <u>par année</u>	22H

2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau de modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) en **annexe 2**

Commentaires sur certains éléments du tableau des MCCC (si les modalités du mémoire, stage, projets tuteurés, certaines UE etc. nécessitent des précisions)

- Voir tableau des MCCC joint

2.3 Assiduité aux enseignements

ASSIDUITÉS, MODALITÉS ET JUSTIFICATIFS D'ABSENCE	
Aux CM	<input checked="" type="checkbox"/> obligatoire ; <input type="checkbox"/> facultative
Aux TD	<input type="checkbox"/> obligatoire ; <input type="checkbox"/> facultative NON CONCERNÉ PAS DE TD
Aux TP	<input type="checkbox"/> obligatoire ; <input type="checkbox"/> facultative .. NON CONCERNÉ PAS DE TP
Dispense d'assiduité (A préciser)	Non concerné – régime de la formation continue

Le respect de l'assiduité fait partie intégrante de l'organisation pédagogique. Des fiches de présence sont remplies et signées par les enseignants à chaque séquence pédagogique.

En cas de fermeture temporaire et exceptionnelle de l'Université de La Réunion pour cause d'intempéries ou cas de force majeure, les stagiaires en emploi sont tenus de se rendre en entreprise et suivre les modalités de l'entreprise sauf en cas d'arrêt municipal ou préfectoral contraire.

- GESTION DES ABSENCES

Les absences sont comptabilisées en heures.

Des relevés d'assiduités sont établies périodiquement et communiqués au stagiaire et au financeur de la formation.

Seules les absences autorisées avec justificatifs – absences justifiées (ABJ) n'entraînent pas de sanctions sauf en cas de prolongation anormale :

- maternité, maladie, incapacité résultant d'un accident (**arrêt de travail ou certificat médical original**)
- obligations civiles et militaires (**convocation**)
- examen du permis de conduire (**convocation**)
- mariage du stagiaire (**extrait d'acte de mariage**)
- naissance d'un enfant (**extrait d'acte de naissance**)
- décès d'un parent, enfant, conjoint (**actes**)
- enfant malade (**certificat médical original**)
- appel préparation à la défense (**convocation**)
- entretien d'embauche (**convocation**)
- fermeture de l'établissement par décision administrative

Modalités et justificatifs d'absence
(A préciser)

Tout autre cas sera laissé à l'appréciation du responsable pédagogique :

si le motif et le justificatif sont jugés irrecevables par le responsable pédagogique, l'absence sera considérée comme injustifiée (ABI).

Le justificatif doit être déposé impérativement sous 48 heures ouvrés au secrétariat pédagogique.

Il peut être procédé à des vérifications de la validité des justificatifs auprès des organismes émetteurs. L'usage de faux documents sera pris en compte par le jury de diplôme et pourra faire l'objet d'une sanction auprès de la section disciplinaire à l'égard des usagers de l'Université de La Réunion.

- Toute absence prévue doit être signalée à l'avance à l'administration avec justificatif. Il est par conséquent nécessaire de prévenir le responsable pédagogique ainsi que les enseignants concernés.
- Toute absence imprévue doit être signalée le plus rapidement possible au secrétariat du département par téléphone ou par courriel.
- En cas d'absence supérieure à 10 jours de manière injustifiée, le stagiaire sera contacté par courriel puis **par lettre recommandée avec accusé de réception** dans laquelle le responsable pédagogique lui rappellera l'obligation d'assiduité. Si aucun justificatif n'est fourni, l'absence sera considérée comme injustifiée (ABI). Sans retour de sa part, par retour de courrier avec justificatifs, il pourra faire l'objet d'une convocation devant l'équipe pédagogique.

3. Règles d'acquisition des enseignements

3.1 Validation

(UE, semestres le cas échéant, année...)

VALIDATION <i>Règles d'acquisition des UE, blocs de connaissances et de compétences, semestres, année, diplôme</i> <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Eléments constitutifs ou matières le cas échéant	
UE	
Semestre	
Année	
Diplôme	- Obtention d'une moyenne aux 3UE, égale ou supérieure à 10/20

3.2 Compensation

COMPENSATION <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Préciser les modalités de compensation si besoin	

3.3 Capitalisation

CAPITALISATION/CONSERVATION <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>
--

Préciser les modalités de capitalisation si besoin	
--	--

4. Examens

4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

POUR CHAQUE SEMESTRE ET/OU CHAQUE ÉPREUVE MODALITÉS DE CONVOCATION ET CONDITIONS D'ACCÈS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
A préciser	Calendrier pédagogique communiqué dans le cadre du dossier de prise en charge remis individuellement aux stagiaires.

4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

4.2.1 MODALITÉS D'EXAMENS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes: <i>(en complément du tableau des MCCC en annexe, préciser l'organisation et les formes variées des évaluations prévues dans la formation ainsi que les modalités relatives à la session de rattrapage)</i>	
Évaluation terminale :	<input checked="" type="checkbox"/> OUI ; <input type="checkbox"/> NON A préciser : évaluation en ligne (google form) avec supports de cours, évaluation ouverte du 29 novembre au 4 décembre 2021.
Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	<input type="checkbox"/> OUI ; <input checked="" type="checkbox"/> NON A préciser :

Évaluation continue intégrale	<input type="checkbox"/> OUI ; <input checked="" type="checkbox"/> NON A préciser :
--------------------------------------	--

4.2.2 ABSENCES AUX EXAMENS Préciser les modalités de rattrapage en cas d'absence à un examen ou les résultats reportés sur le relevé de notes (ABJ, ABI, DEFAILLANT) <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Absence aux évaluations continues <i>(modalités à préciser)</i>	
Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage <i>(modalités à préciser)</i>	Pas de session de rattrapage, évaluation en ligne du 29 novembre au 4 décembre 2021.

5. Résultats

5.1 Les jurys

LES JURYS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités sur la délibération à préciser	Jurys de sélection et de délivrance au diplômes présidés par Mme PENNOBER (Pr).

5.2 Modalités d'obtention du diplôme

MODALITES D'OBTENTION DU DIPLÔME <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités à préciser	Obtention d'une moyenne aux 3UE, égale ou supérieure à 10/20 Des points de jury pourront être rajoutés à la moyenne du diplôme, en fonction de l'implication du stagiaire dans la formation notamment son assiduité aux enseignements. Des mentions sont décernées aux étudiants qui obtiennent l'une des moyennes générales annuelles suivantes :

<ul style="list-style-type: none"> - moyenne supérieure ou égale à 10/20 et inférieure à 12/20 : mention passable ; - moyenne supérieure ou égale à 12/20 et inférieure à 14/20 : mention assez bien ; - moyenne supérieure ou égale à 14/20 et inférieure à 16/20 : mention bien ; - moyenne supérieure ou égale à 16/20 : mention très bien.
--

5.3 Communication des résultats

COMMUNICATION DES RÉSULTATS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités à préciser	Pv anonyme

5.4 Le redoublement

REDOUBLEMENT	
Modalités du redoublement à préciser	NON : un stagiaire n'ayant pas réussi au diplôme devra re-candidater pour la prochaine promotion

6. Dispositions diverses

6.1 Dispositions spécifiques à la formation

6.2 Mesures transitoires

(le cas échéant)

A utiliser en cas de changement de maquette